SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE HAUTE GARONNE

REÇU le 11 MARS 2016 PREFECTURE de la Hte-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 29 FEVRIER 2016
N° d'ordre de la délibération : 11
N° de feuillet : 1

Date de la convocation : 12 février 2016
Nombre de membres : 159
En exercice : 156
Présents : 92
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le 29 février 2016 à 10 heures 00
Les membres du Comité du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis à Quint Fonsegrives
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Modification du tableau des emplois et des effectifs

PRESENTS

M. Jean-Luc ABADIE	M. Guy DARNAUD	M. Robert GRILLOU	M. Jean ROMANELLO
M. Dominique AGOSTI	M. Guillaume DEBEAURAIN	M. Robert GRIMAUD	Mme Christine ROUSSEL
M. Alain AKA	M. Daniel DEL COL	M. Claude GUALANDRIS	M. Alain RUMEBE
M. François AUMONIER	M. Cyril DESOR	M. Pierre IZARD	M. Bernard SABOULARD
M. Philippe BARBASTE	Mme Anne DUCASSE	M. François JACQUES	M. Jean-Luc SALIERES
M. Fabrice BAUDEAU	M. Bernard DUCASSE	M. Jean-Claude LANDET	M. Bertrand SARRAU
M. René BAUDOUIN	M. Alain DUCOMTE	M. Philippe LATRE	M. David SAUTREAU
M. Christian BERGON	M. Francis EARD	M. Alain LEZAT	M. Karel SCHWARZER
M. Denis BEZIAT	M. André ESPARBES	M. Pierre MARIN	M. Jean-Louis SEGUELA
M. Didier BOTTAREL	M. Jean FARENC	M. Francis MARTY	M. Serge SOULET
M. Pierre-Louis BOUE	Mme Anne-Marie FEVRIER	M. Noël MESPLES	M. Roger STRAMARE
M. Michel BOUSQUET	M. Patrick FEVRIER-MUZARD	M. Alain MONFRAIX	M. Didier TEIXEIRA
M. Philippe BRACHET	M. Christian FONTA	M. Gilles MONTARIOL	M. Jean-Claude TERRENG
M. Michel BROCAS	M. Jean-Claude FORTIER	M. Gérard MONTAUT	M. Fabien TOFFOLO
M. Jean-Marc BRUNON	M. Jean-Luc FOURMENT	M. Robert MORANDIN	M. Francis TUYARET
M. Elain CANEZIN	M. Michel FRANCES	M. Robert MUNOZ	M. Marc VATIN
M. Robert CASSAGNE	M. Alain FREZIERES	M. Raymond NOMDEDEU	M. Amédée VELA
M. José CASTELL	M. Pierre GAGLIONE	M. Pascal PAQUELET	M. André VICENS
M. Max CAZARRE	M. Alain GARDELLE	Mme Marielle PEIRO	M. Jean-Marie VITRAC
M. Claude CHABOY	M. Bernard GENSSLER	M. Patrick PETIT	M. Pierre VIVANT
M. Roland CLEMENCON	Mme Janine GIBERT	M. Jean-Louis PIQUEPE	
M. Jean-Pierre COMET	M. Olivier GINESTE	M. Jean-Luc PITIOT	
M. Pierre CONDOJANOPOULOS	M. Patrick GRANVILLAIN	M. Raoul RASPEAU	
M. Philippe COSTES	M. Maurice GRENIER	M. Patrice RIVAL	

ABSENTS

Mme Andrée ARSEGUET	M. Martin COMAS	M. Yves GERAUD	M. Alain PEREZ
M. Jean-Claude ARSEGUET	M. Thierry CORDARIEU	M. Jean-François LACHEZE	M. Jean PEYRE
M. Patrice AUGE	M. Jean-Marc CREMOUX	M. Christian LAGENTE	M. Jacques POURRINET
M. Michel AUJOULAT	M. Maurice CROUZIL	M. Alain LARGE	Mme Nadine ROUGE
Mme Isabelle BANACHE	M. Manuel DA SILVA FREITAS	M. Christian LASSERRE	M. Philippe ROUSSEL
M. Pierre BARBIER	M. Arnaud DE LAPASSE	M. Gérard LAVERGNE	M. Henri RUFAU
M. Robert BARBREAU	M. Serge DEJEAN	M. Jean-Claude LOUPIAC	M. Daniel SABATHE
M. Michel BELIS	M. Francis DESPLAS	M. Bernard MARIUZZO	M. Claude SARRALIE
M. Gil BEZERRA	M. Philippe DETRE	M. Marc MENGAUD	M. Jean-François SOTO
M. Michel BOIAGO	M. Jean-Pierre DUCLOS	M. Grigori MICHEL	Mme Annie SUD
M. Adrien BONNEMAISON	M. Patrick EYNARD	M. Nicolas MOREAU	M. Joseph TOFFOLON
M. Patrick BOUBE	Mme Claudia FAIVRE	M. Jean-Luc MOUDENC	M. Marc TONELLI
M. Kerstin BYSTRICKY	M. Raymond FERRES	M. Louis PALOSSE	Mme Marielle VARGAS
M. Pierre CAPARROS	M. Michel FITTE	M. Frédéric PASIAN	M. Bruno VERMERSCH
M. Alain CASTEL	M. Romain GANS	M. Bernard PELLEFIGUE	M. Claude VILESPY
M. Patrick CHARTIER	M. Jean-Claude GASC	Mme Annie PEREZ	M. Raymond VILLENEUVE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales,
Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE HAUTE GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 29 FEVRIER 2016
N° d'ordre de la délibération : 11
N° de feuillet : 2

Modification du tableau des emplois et des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents ;

Article 1: Création des emplois permanents permettant les déroulements de carrières et répondant aux besoins en compétences :

- un poste de technicien,
- un poste de rédacteur principal de 1ère classe,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- un poste d'adjoint administratif de 2ème classe.

Article 2: Création des emplois permanents à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17h 30, destinés à assurer le nettoyage des locaux :

- trois postes d'adjoint technique de 2ème classe.

Article 3: Création des emplois non permanents répondant à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier, recrutés conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée:

- en référence à l'article 3, 1°, 2 postes d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG.
- en référence à l'article 3, 2°, 5 postes d'adjoint administratif de 2ème classe, rémunérés en référence au 1er échelon du grade.

Article 4: Autorise Monsieur le Président à signer les contrats correspondants aux postes de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et à prendre toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que pour les emplois de relevant de l'article 3, 1° cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence selon la nature de l'emploi concerné.

Article 5: Le tableau des effectifs est modifié en conséquence et annexé à la présente délibération.

Article 6: Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux articles concernés du budget.

Article 7: Le Président et le receveur du Syndicat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 8: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne - S.D.E.H.G. C.S 58021 31080 TOULOUSE Cedex 6

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

11 MARS 2016

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE HAUTE GARONNE

TABLEAU DES EFFECTIFS

Filière administrative

Grades	Catégorie	Emplois créés	Emplois pourvus	Dont à temps non complet	Dont contractuels
Attaché principal	A	1	1	0	0
Attaché	A	1	1	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	0	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1	0	0
Rédacteur	B	1	0	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	3	0	0
Adjoint administratif 1ère classe	C	8	6	0	0
Adjoint administratif 2ème classe	C	7	6	0	0

Filière technique

Grades	Catégorie	Emplois créés	Emplois pourvus	Dont à temps non complet	Dont contractuels
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	1	0	0	0
Ingénieur en chef de classe normale	A	1	1	0	0
Ingénieur principal	A	7	7	0	0
Ingénieur	A	4	4	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	16	13	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	7	5	0	1
Technicien	B	2	0	0	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0	0
Adjoint technique 2ème classe	C	4 1 temps complet 35h 3 temps non complet 17h50	1	0	0
Effectif total du SDEHG		**69**	**51**	**0**	**1**

EMPLOIS NON PERMANENTS

Grades	Motif	Emplois créés	Durée	Niveau de rémunération
Adjoint administratif 2ème classe	Accroissement temporaire d'activité	2	12 mois	Echelle 3
Adjoint administratif 2ème classe	Accroissement saisonnier	5	1 mois	Echelle 3